Vienne et Gartempe : Élaboration du plan de paysage



Pour : Communauté de communes Vienne et Gartempe
Date : 2022
Partenaires : Atelier Polis et Stéphanie Pradines (facilitatrice)
Région : Nouvelle-Aquitaine

Solagro a participé, aux côtés de l'Atelier Polis et de la facilitatrice Stéphanie Pradines, à l'élaboration du plan de paysage de la communauté de communes de Vienne et Gartempe.

Contexte

La Communauté de Communes Vienne et Gartempe a été lauréate de l'appel à projets 2021 «Plans de paysage» lancé par le Ministère de la Transition Écologique du développement durable et de l'énergie. Dans ce cadre, elle s'est engagée dans la mise oeuvre d'un plan de paysage à l'échelle de son territoire. Outil essentiel de prise en compte du paysage et d'aménagement du territoire, il vise la prise de conscience collective des fonctionnements et des qualités des paysages afin de mieux en préserver ou valoriser leurs identités dans un contexte de transition écologique, énergétique et agricole.

Objectifs

L'élaboration du plan de paysage permet de définir l'ensemble des règles futures en matière d'urbanisme, en se projetant sur un "avenir souhaité". Ce document vise à répondre aux questions d'organisation et d'aménagement du territoire, d'économie, de protection des espaces naturels ou encore de valorisation du patrimoine.
Plusieurs grands objectifs découlent d'un plan paysage :
- Partager et co-construire un état des lieux du territoire, et décrire collectivement les valeurs paysagères.
- Exprimer une stratégie de long terme de gestion et d'aménagement des paysages.
- Améliorer l'attractivité du territoire et le cadre de vie des habitants.
- Articuler les outils et les opérations d'aménagement du territoire.
- Comprendre et accompagner les mutations paysagères en proposant des orientations et actions concrètes et opérationnelles.

Déroulement

Une démarche participative a été mise en place dans la conception du plan de paysage. Elle prend en compte les différents points de vue des acteurs du territoire: habitant·e·s, agriculteurs·rices, élu·e·s, afin de favoriser l'échange, la coopération et le partage d'expertises.
Une première phase de diagnostic a été mise en place. Basée sur l'observation et la compréhension du territoire, elle a permis une immersion et une culture territoriale communes.
Par la suite, une série d'actions participatives et d'ateliers a été mise en place : "Destination TEPOS", partage des «bonnes» pratiques du territoire, atelier "articulation paysage et énergie", exposition des paysages, lectures de paysages... Ils ont permis de définir une vision commune et de mettre en avant des actions clés et stratégiques pour le territoire.
Plusieurs propositions sont ressorties de ces temps d'échanges et ont été partagées au sein du territoire. Un vote public a été diffusé afin de choisir les actions coup de coeur et de hiérarchiser les actions à approfondir.

Résultats

Le plan d'actions qui a découlé de ces travaux se développe en 4 axes stratégiques principaux :
- Conforter les qualités paysagères de la Vienne et de la Gartempe et leur rôle fédérateur
- Faire monter en compétences le territoire sur les questions d'agro-écologie
- Mener des actions de maîtrise et production de l'energie
- Sensibiliser et faire découvrir les paysages de la communauté de communes

Les différents documents relatifs au plan de paysage sont disponibles sur le site internet de la communauté de communes.